

Réunion du 12 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Jean-Noël PEDEUROUR (suppléant de Mme Bénédicte ALCETEGARAY), David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Héléne MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Didier REY), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Anthony BERBEL, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Jacqueline LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Patrice LAURENT), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Bernadette PRADA (pouvoir à M. Dominique LALANNE), René LACABE, Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrice LAURENT.

**RAPPORT N° 12 : SAS ORTEC SERVICES INDUSTRIE : AIDE A L'INVESTISSEMENT
IMMOBILIER**

Rapporteur : M. Patrice LAURENT

La SAS ORTEC SERVICES INDUSTRIE est implantée à Pardies depuis 2013 et sur le bassin de Lacq depuis 1987 après le rachat de l'entreprise BUZZICHELLI.

Depuis, l'entreprise n'a cessé de croître, tout en développant des filiales complémentaires. ORTEC SERVICES INDUSTRIE compte ainsi 113 salariés.

L'entreprise travaille dans le secteur de l'industrie chimique et pétrochimique et dans le secteur de l'hydroélectricité, à la fois pour la maintenance et les travaux neufs.

Pour cela, elle regroupe une multitude de métiers en interne, dans les secteurs de la maintenance mécanique, du nettoyage industriel, du levage, de l'assainissement, des études, fabrication de tuyauterie et chaudronnerie, des travaux pour ouvrages hydrauliques.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise souhaite rapprocher et développer ses fonctions supports pour plus d'efficacité sur le site de Pardies.

Pour cela, elle a besoin d'aménager un bâtiment aujourd'hui inoccupé, sur son emprise foncière. La réhabilitation de ce bâtiment en espace tertiaire comprend la réalisation d'une dizaine de bureaux, de vestiaires et d'une salle de réunion.
L'investissement est estimé à 79 158 € HT.

L'enveloppe de dépenses éligibles retenue est de 79 158 € HT €.

Considérant cette enveloppe éligible à hauteur de **79 158 € HT**, il est proposé d'octroyer une subvention de **7 915,80 €**, représentant 10 % de l'assiette éligible.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** l'accompagnement du projet immobilier porté directement par la SAS ORTEC SERVICES INDUSTRIE,
- **d'octroyer** une subvention de 7 915,80 €, représentant 10 % de l'assiette éligible retenue à hauteur de 79 158 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SAS ORTEC SERVICES INDUSTRIE la convention qui fixe les modalités de versement de ladite subvention, convention qui annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

